



Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme

DEVENEZ SAUVETEUR

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

(B. N. S. S. A)

C'est un diplôme professionnel à part entière délivré par le Ministère de l'Intérieur.

En Tarn & Garonne, l'organisme formateur agréé est l'Association Montalbanaise de Sauvetage et de secourisme (A. M. S. S.).

Public visé :

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance :

- principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau,
- à titre dérogatoire et secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine)

Pré requis :

- Avoir 17 ans révolus au jour de l'examen
- Etre titulaire du PSE1 ou du PSE2
- Etre reconnu apte médicalement

Rôle et missions :

Prévenir les usagers des risques de la baignade par une formation explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade.

Surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite.

Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres.

Contenu de la formation :

Théorie et réglementation :

- surveillance et responsabilité,
- les lieux de surveillance,
- la réglementation nautique,
- la prévention des noyades,
- l'organisation des secours,
- le vent de la mer.

Techniques de sauvetage aquatique :

- approche du noyé,
- prise de la victime au fond,
- remontée à la surface,
- maintien de la victime,
- remorquage,
- sortie de l'eau, parades aux prises du noyé



www.ffss.fr



Association Agréée de
Sécurité Civile

Déroulement de l'examen :

Quatre épreuves éliminatoires et non cotées, tout candidat éliminé à l'une de ces épreuves n'est pas admis à subir les épreuves cotées :

- Parcours sauvetage en nage libre
- Parcours sauvetage avec palmes
- Sauvetage d'une victime simulée, avec parade suite à une saisie du sauveteur par la victime.
- Questionnaire à choix multiples, sur les différents aspects professionnels du sauveteur.

Recyclage des diplômés :

Les titulaires du BNSSA qui souhaitent prolonger la validité de leur brevet doivent se soumettre tous les 5 ans à un contrôle des connaissances. A l'issue d'une session de formation, ils doivent subir 2 tests de contrôle :

- Le parcours sauvetage en nage libre
- Le sauvetage d'une victime simulée avec prise de dégagement.

Lieu de Formation : Piscine INGREGO 82 MONTAUBAN

Dates : nous contacter

Horaires : nous contacter

**Pour nous contacter : l'A.M.S.S. Tél : 05 63 20 47 53
06 60 62 15 15**

